



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : ACTE MODIFICATIF N°1 DU MARCHÉ DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE POUR LA RESTRUCTURATION DU CENTRE CULTUREL ET SPORTIF POMPIDOU A VINCENNES, PASSE AVEC LA SOCIETE EGIS CONSEIL

**DÉCISION N° DM-25-111
EN DATE DU 16 AVRIL 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-22-178 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire ;

VU la décision n°DM-24-319 du 30 septembre 2024 de signer le marché de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la restructuration du centre culturel et sportif Pompidou à Vincennes (notifié le 14/10/2024) ;

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 03 avril 2025 donnant un avis favorable pour l'acte modificatif n°1 ;

CONSIDÉRANT que l'acte modificatif n°1 a pour objet de formaliser, d'une part, le transfert d'une partie des missions dévolues à l'AMO SETEC (durant les phases PRO, DCE et ACT) à la société EGIS CONSEIL et, d'autre part, des ajustements portant sur plusieurs dispositions du Cahier des Clauses Techniques Particulières du marché.

D É C I D E

DE SIGNER avec la société EGIS CONSEIL, sise 4, rue Dolorès Ibarruri – 93188 MONTREUIL Cedex, représentée par Monsieur Tanguy GOUELBO, Directeur France, l'acte modificatif n°1 du marché de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la restructuration du centre culturel et sportif Pompidou à Vincennes.

L'acte modificatif n°1 a une incidence financière sur le montant du marché public :

- Montant initial du marché public (hors tranche optionnelle) : 413 070,00 € HT (soit 495 684,00 € TTC)
- Montant de l'avenant : 30 000,00 € HT (soit 36 000,00 € TTC)
- Nouveau montant du marché public (hors tranche optionnelle) : 443 070,00 € HT (soit 531 684,00 € TTC)
- Taux de la TVA : 20,0%

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée des solidarités et de la
santé,

Signé

Josy TOP

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250416-lmc1H13027H1-AR
Date de réception en Préfecture : 16/04/2025
Date de Publication : 16/04/2025